Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 073-200070340-20250402-2025_53-DE

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 53

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 20 heures 30, *le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ en l'absence de Monsieur Christian SIMON.*
La convocation a été envoyée en date du 27 mars 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.
Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Denise MELOT, Christian SIMON.
Procuration : Denise MELOT à Jérémy TRACQ
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoir : 01
Nombre de votants : 23
Monsieur Patrick BOIS a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Attribution subventions 2025 aux associations

Dans le cadre de l'attribution de subventions aux associations, Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, propose d'attribuer les subventions suivantes en 2025 :

- Union Sportive Modane	2 500.00 €
- Amicale du personnel	2 660.91 €
- Club Nautique Vanoise	3 000.00 €
- GIDA Haute-Maurienne	65 000.00 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.
Le Conseil communautaire,
Vu la proposition de Monsieur le Vice-président ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

- Union Sportive Modane	2 500.00 €
- Amicale du personnel	2 660.91 €
- Club Nautique Vanoise	3 000.00 €
- GIDA Haute-Maurienne	65 000.00 €

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 04 avril 2025.

Pour le Président empêché
Le Vice-Président

Le Président,
Christian SIMON